Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 084-218400570-20260909-DEL_26_08_01-DE

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 9

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 01.09.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Johanna TARDY, excusée,
M. Laurent QUEYTAN.

Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBÉRATION
n° *26-08-01*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de ***Mme Corinne MOUREAU - BAHRAOUI*** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 7 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

MAIRIE DE JOUCAS (Vaucluse)

La Secrétaire de séance,

Corinne MOUREAU - BAHRAOUI